

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 janvier 2023

Absents : Patrick VALLAT, Emmanuelle HEBRE,

Excusés et représentés : Ginette VIGNAUD donne pouvoir à Yvon CREMOUX, Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Jo BUHAJ, Martine VALLADEAU donne pouvoir à Marie-Chantal DUFRONT, Axel Romain BERNARD donne pouvoir à Eric QUINTANE, Stéphane LOISEAU donne pouvoir à Michel BOUTANT, Marie-Philippe FAGES donne pouvoir à Angélique DE SOUSA DA SILVA

Présents : Michel BOUTANT- Marie-Chantal DUFRONT — Yvon CREMOUX- ———José DELIAS – Marie-Jo BUHAJ - Angélique DE SOUSA DA SILVA - Vincent DELAHAYE - Eric QUINTANE - Catherine MAHE –Claude BARON – MOREL Nadia

Secrétaires de séance : Marie-Chantal DUFRONT – Claude BARON

Le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du précédent Conseil Municipal en date du 15 décembre 2022.

Monsieur le Maire informe que Mme Fages a démissionné de son mandat à la Communauté de communes Charente Limousine. Au titre de l'article L5211-1 du CGCT et de l'article L273-10 du code électoral, Angélique De Sousa qui est la suivante sur la liste lui succédera. Monsieur le Maire informera le président de la communauté de communes.

1 - Délibération recrutement d'un agent d'animation pour la pause méridienne

Suite à la rupture de la convention de moyens entre la commune de Chabanais et la communauté de communes de Charente Limousine, la commune recrute un agent d'animation pour la pause méridienne de 1H30 par jour de classe. Mme Dufont évoque l'emploi du temps des 2 animatrices de la commune de Chabanais. Pour son élaboration, la mairie a tenu compte de la réglementation en matière de durée de travail annuelle, hebdomadaire et journalière. Pour mettre en place cette nouvelle organisation et au vu des chiffres de fréquentation de la garderie du soir, il est prévu de fermer la structure à 18 H 45 au lieu de 19 heures.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

2 - Délibération création d'un emploi non permanent à la cantine scolaire.

En raison du départ à la retraite d'un agent du restaurant scolaire le 28 février 2023, il est proposé au conseil municipal de recruter un agent non permanent sur la base d'un contrat de 32heures/semaine jusqu'au 31 décembre 2023. Le recrutement est en cours, la décision sera prise avant le 3 février 2023. Le poste est à pourvoir pour le 1<sup>er</sup> mars 2023.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

3 - Délibération subvention exceptionnelle TENNIS de CHARENTE LIMOUSINE

Monsieur Quintane présente les travaux d'aménagement du club house réalisés par le club de tennis. La commune a convenu de sa participation aux fournitures pour la réalisation de ce chantier. Une subvention exceptionnelle de 377 euros est proposée au vote du conseil municipal.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

#### 4 - Délibération dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur Baron propose au conseil de réaliser la sécurisation du Chemin des Grandes Vignes très étroit (busage du fossé très profond). Ces travaux devront être réalisés avant le vote du budget primitif 2023 pour des raisons techniques. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Baluteau pour un montant 8 700 euros TTC.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

#### 5- Délibération : Renouvellement du label « village étape » auprès de la Fédération Française Village-étape

Le maire présente au conseil municipal la délibération pour le renouvellement du label « village étape ». A ce titre, une visite du comité se fera au cours de l'exercice 2023. Le maire propose de poursuivre notre engagement dans ce label.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

#### QUESTIONS DIVERSES :

Un calendrier des prochains conseils municipaux a été mis en place en prévision du vote des comptes administratifs et des budgets primitifs 2023 (budget général et budget annexe de l'assainissement).

Le maire informe le conseil municipal que la délégation de service public qui nous lie à Agur arrive à son terme au 31 décembre 2023. Un conseil municipal sera prévu avec la participation de Charente eaux pour définir la procédure de renouvellement de la concession de service public (entretien des réseaux, des stations d'assainissement et fonctionnement du service).

La communauté de communes a décidé l'arrêt des activités de l'espace jeune à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2023, en raison d'une faible fréquentation. La commune récupère le local mis à disposition. Le maire soumet à la réflexion du conseil municipal l'avenir de ce bâtiment.

La parcelle AB 385 située au chevet de l'église Saint-Sébastien appartient à la commune depuis le 13 janvier 2023.

Angélique de Sousa évoque le projet de Terra aventura, une réunion est fixée le 23 février à 18 heures en présence de Mme Pourgeaud de Charentes Tourismes.

Le 20 mai 2023, à l'occasion de la journée nationale de la nature, une opération nettoyage est prévue au sein de la commune de Chabonais. Une réunion préparatoire est fixée au lundi 6 février en mairie. Une information concernant le retrait des bacs jaunes et des bacs noirs sera donnée prochainement à la population.

Complément d'information par rapport au compte rendu du 15 décembre 2022 : « Le docteur Ducouret a donné ses meubles et appareils électroménagers de l'appartement situé à l'étage du cabinet médical à l'association des restos du cœur qui en ont fait profiter aussitôt une famille sans ressource »

La séance est levée à 21h45

CHABONNAIS, le 26 janvier 2023

Secrétaires de Séance  
Marie-Chantal DUFONT – Claude BARON



Le Maire

